

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, David Lemelin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de La Macaza :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipale du Québec* (RLRQ, c.C-27.1), le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza (Québec) J0T 1R0;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que les vendredis de 8h à 12h

Avis donné à La Macaza, le 11 février 2025

Le directeur général et greffier-trésorier



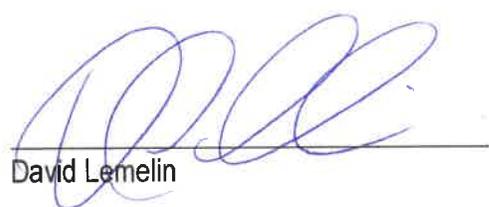
David Lemelin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, David Lemelin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 février 2025.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER



David Lemelin